

## EDITO



Enfin ! Dans les cartons depuis plus de vingt ans, le projet de création de sentiers, reliant les différents quartiers du village par un cheminement piétonnier sécurisé, est entré dans sa dernière ligne droite avec la pose des enrobés, avant de poursuivre par l'aménagement des pas d'âne (escalier à grande profondeur et à faible hauteur) dans la montée vers le lotissement.

Après de longues années de patience, nous avons saisi l'opportunité offerte par la disponibilité de subventions européennes et régionales pour concrétiser cette liaison piétonne, qui bénéficie d'une aide financière conséquente des Fonds européens et de la région Grand Est, qui interviennent à hauteur de 70 % du coût des travaux.

Le choix des matériaux est dicté par sa facilité d'entretien, même si cela n'est pas dans l'air du temps où il faudrait privilégier la non-artificialisation des sols. Ce cheminement étant implanté dans un cadre très verdoyant, nous donnerons une dimension toute particulière à son bon entretien et son embellissement.

L'un ou l'autre banc viendra compléter cet aménagement dans un second temps ainsi que la pose de panneaux d'information sur les aspects paysagers et architecturaux remarquables de la commune.

Il est clairement affirmé que les piétons sont prioritaires sur ces sentiers, qui pourront néanmoins être utilisés, comme par le passé, par les riverains de la rue des Alliés et de la rue du Stade pour accéder à l'arrière de leur maison ou hangar, mais de manière raisonnée, avec une limitation de vitesse à 10 km / H.

Par contre, les cheminements reliant la rue de Herbitzheim à la rue de Sarre-Union, et le tronçon entre la rue de la Mairie et le lotissement seront strictement réservés aux piétons, avec la pose de potelets empêchant la circulation des engins motorisés.

Le passage de la rue de Herbitzheim reste, pour les piétons et surtout les enfants, une zone à risque, qui sera traitée en même temps que l'aménagement de la montée des « Rolzen », qui pourrait intervenir en 2025 au plus tôt.

Au-delà du marquage au sol d'un nouveau passage piéton, nous avons l'ambition de revoir la configuration de cette route départementale, réduire la largeur de la chaussée, élargir les trottoirs, installer un feu tricolore à détecteur de vitesse et de présence, enfouir les réseaux aériens... sous réserve d'un plan de financement aidé par la Collectivité européenne d'Alsace, qui devrait en plus en profiter pour renouveler la couche de roulement.

Initialement envisagé pour cette année, en raison des contraintes budgétaires, le projet de pumtrack devra être reporté sur un autre exercice.

La réception du chantier des sentiers interviendra au cours du mois de juin. Dès lors, vous pourrez vous approprier ce nouvel espace, vous promenez en toute quiétude, découvrir le village sous un nouvel angle, faire de belles rencontres...

Le maire,  
Simon SCHMIDT



# Etat-Civil



## NAISSANCES

Entre le 15 octobre 2023 et le 15 avril 2024

**SOARES LOURO ALEXANDRE Arès,**  
Né le 06 novembre 2023 à Saverne,  
Fils de Soares Louro Alexandre Enzo et  
Nehlig Georgia  
Demeurant 14, rue des Alliés

**KNIPPER Romy,**  
Née le 10 mars 2024 à Sarreguemines,  
Fille de Knipper Pierre et Ruff Marion  
Demeurant 13, rue des Dahlias



## DECES

Entre le 15 octobre 2023 et le 15 avril 2024

**FORTHOFFER Roger,** 84 ans  
Décédé le 30 décembre 2023 à Oermingen  
Ayant demeuré 9, rue du Stade

**LIEB Charles,** 77 ans  
Décédé le 12 février 2024 à Oermingen  
Ayant demeuré 29, rue de Sarre-Union

**BOURDIN Michel,** 82 ans  
Décédé le 14 février 2024 à Oermingen  
Ayant demeuré 15, rue de Herbitzheim

**LANG Edmond,** 78 ans  
Décédé le 19 mars 2024 à Sarre-Union  
Ayant demeuré 23, rue de Sarre-Union

*Souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la Commune :*

M. et Mme MARIE Nicolas  
Et leur fille  
14, rue des Lilas

Mme LETSCHER Carine  
14, rue des Dahlias

M. CONSTANS Jonathan  
13, rue de Herbitzheim

M. et Mme MARIAGE Philippe  
Mme JERETHIE Aurore  
4, rue de la Gare

Mme RAPP Jessica  
3, rue du Moulin

Mme MERSCH Sophie  
et ses 2 enfants  
47, rue des Alliés

M. MEIRELES Avelino  
1, rue de Herbitzheim

M. GUBENO Olivier  
5, Rue du Stade

Mme DORCKEL Alicia  
8, rue des Alliés

M. et Mme KNIPPER Pierre  
Et leur fils  
13, rue des Dahlias

Mme DAGOGNET Nathalie  
2, rue de la Mairie

Mme ALTVATER Emmy  
Route de Herbitzheim

M. PELLETIER Jehan  
Et Mme MELLINGER Olivia  
12, rue de Sarre-Union

M. EHRHARDT Paul-Edouard  
21, rue des Alliés

M. FISCHER Dylan  
Mme BRUCKER Emilie  
1, rue de Herbitzheim

# Anniversaires (+75 ans)



## AVRIL 2024

98 ans	Mme Hoffmann née Krempf Marie-Jeanne le 22.04.1926
86 ans	Mme Herrmann née Masseran Liliane le 21.04.1938
86 ans	M. Reeb Roger né le 24.04.1938
83 ans	M. Stoffel Bernard né le 20.04.1941
81 ans	Mme Kappes née Panter Marie-Thérèse le 24.04.1943
79 ans	Mme Ehrhardt née Blaes Denise le 09.04.1945
78 ans	M. Kormann Guy né le 06.04.1946
77 ans	Mme Bach née Schmidt Margot le 18.04.1947
76 ans	M. Bauer Eric né le 01.04.1948
75 ans	Mme Jacob Danielle née le 17.04.1949

## M AI 2024

88 ans	M. Schoumacher Gilbert né le 09.05.1936
86 ans	Mme Dahlet née Andres Frieda le 16.05.1938
82 ans	Mme Stoffel née Nehlig Elsa le 07.05.1942
82 ans	M. Bachmann Aloyse né le 28.05.1942
81 ans	Mme Maurer née Roehn Elfriede le 06.05.1943
80 ans	M. Schwarz Bernard né le 10.05.1944
80 ans	Mme Kappes née Wendling Marie-Madeleine le 21.05.1944
78 ans	Mme Saam née Buring Nicole le 26.05.1946
77 ans	M. Fierling Jean-Marie né le 08.05.1947
77 ans	Mme Lang née Biebler Lilly le 28.05.1947



## JUIN 2024

99 ans	Mme Hagemann née Specht Irène le 09.06.1925
91 ans	M. Debes Albert né le 25.06.1933
87 ans	M. Lenhard Gustave né le 03.06.1937
86 ans	Mme Kolb née Hoch Irène le 24.06.1938
83 ans	M. Kiefer Bernard (rue des Alliés) né le 04.06.1941
78 ans	M. Kiefer Bernard (rue des Romains) né le 21.06.1946
76 ans	M. Sadler Denis né le 11.06.1948
75 ans	M. Uhri Albert né le 09.06.1949
75 ans	M. Kappes René né le 14.06.1949
75 ans	M. Gapp Laurent né le 23.06.1949

## JUILLET 2024

85 ans	M. Helleisen Paul né le 21.07.1939
83 ans	Mme Stutzmann née Metzger Marie-Louise le 01.07.1941
83 ans	M. Klein Alfred né le 06.07.1941
83 ans	Mme Ehrhardt née Peifer Rosine le 11.07.1941
82 ans	M. Hoffmann Albert né le 03.07.1942
82 ans	Mme Bauer née Quirin Lydia le 23.07.1942
80 ans	M. Lieb Georges né le 20.07.1944
78 ans	Mme Kiefer née Lehnert Liliane le 04.07.1946
78 ans	Mme Schneider Marie-Madeleine le 04.07.1946
78 ans	Mme Kalis née Lang Alette le 05.07.1946
77 ans	M. Sanchez Alphonse né le 22.07.1947
75 ans	Mme Hoffmann née Lang Yolande le 12.07.1949



## AOUT 2024

94 ans	Mme Haessig née Muller Marie-Thérèse le 22.08.1930
94 ans	Mme Bach née Beyer Madeleine le 28.08.1930
87 ans	M. Kiefer Alain né le 16.08.1937
85 ans	Mme Job née Bellot Maria le 14.08.1939
85 ans	Mme Buck née Schmitt Irène le 25.08.1939
81 ans	M. Ehrhardt Albert né le 30.08.1943
80 ans	M. Debes René né le 01.08.1944
79 ans	Mme Debes née Schmitt Denise le 26.08.1945
78 ans	M. Schmitt Joseph né le 24.08.1946
77 ans	M. Orditz Jean-Marie né le 15.08.1947
76 ans	M. Faber Gabriel né le 29.08.1948

## SEPTEMBRE 2024

92 ans	Mme Schmitt née Altmeyer Mathilde le 16.09.1932
91 ans	Mme Schmitt née Steiner Yvonne le 24.09.1933
87 ans	Mme Debes née Glatz Marie-Claire le 17.09.1937
86 ans	Mme Kappes née Kappes Astride le 15.09.1938
85 ans	Mme Helleisen née Bontemps Marie le 07.09.1939
83 ans	M. Michel Alphonse né le 17.09.1941
80 ans	M. Frat René né le 07.09.1944
80 ans	M. Riss Roger né le 13.09.1944
79 ans	Mme Lieb née Hoch Lucie le 03.09.1945
79 ans	M. Gerber Gérard né le 05.09.1945
76 ans	M. Anthony Gustave né le 25.09.1948



M. FRAT René, 80 ans



## *La Municipalité honore ses aînés...*



M. WITTMANN René, 80 ans,  
le 24 octobre 2023



M. BACHMANN Charles, 85 ans,  
le 07 décembre 2023



M. HAURY Helmuth, 80 ans,  
le 21 décembre 2023



M. NEHLIG Gilbert, 80 ans,  
le 20 mars 2024

## **DEVENEZ PORTE-DRAPEAU...**



**COMMÉMORATION DU**  
*8 mai 1945*

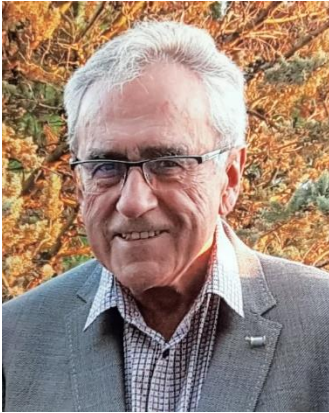
Pour honorer la mémoire des victimes et des héros de la Seconde Guerre Mondiale, la commune recherche un porte-drapeau.

Cette tradition solennelle est une partie intégrante des cérémonies en France, où les citoyens se rassemblent devant les monuments aux morts pour rendre hommage et se souvenir des sacrifices faits pour la liberté.

N'hésitez pas à vous porter volontaire auprès de la municipalité !

**M. LANG Edmond**  
Décédé le 19 mars 2024

**Elu le 20 mars 1977, Adjoint au maire de 1977 à 1985,  
Maire de juillet 1985 à mars 2001, Maire honoraire**



Notre commune vient de perdre un grand serviteur, connu et apprécié notamment pour sa permanente recherche du consensus. Il a écrit une page importante de notre histoire communale. Rappelons-nous de son œuvre au service de la collectivité et de quelques faits significatifs, qui ont marqué durablement nos esprits et la vie du village.

En sa qualité de maire, il a initié d'importants investissements comme la construction de la salle polyvalente, du complexe sportif du Hohberg, réalisé plusieurs tranches de lotissement, sans compter les divers travaux de voirie et d'aménagement des espaces publics.

Notre commune dispose de sa propre station d'épuration, d'un atelier municipal et de logements dans l'ancienne gare, et surtout d'une mairie entièrement rénovée dont l'agencement intérieur fait toujours encore l'unanimité des visiteurs.

Les turbulences générées par les échanges autour du remembrement ne l'ont pas empêché de réussir un plan d'occupation des sols bien abouti.

Sur le plan associatif, il était investi dans le football club et était notamment membre fondateur de notre école intercommunale de musique, dont il a assuré la présidence avant d'en être nommé président d'honneur.

Je pourrai ainsi énumérer de très nombreux investissements réalisés au cours de ses mandats successifs...

Sa famille, ses amis, collègues de travail ou élus locaux garderont de lui cette image d'homme de dialogue, ouvert aux autres, portant un regard lucide sur les événements. A sa famille en deuil, à son épouse, à ses enfants et petits-enfants, je renouvèle mes plus sincères condoléances.

Simon SCHMIDT

## **FETE DE L'ARMISTICE DU MERCREDI 08 MAI 2024**



10 H. 00 Rassemblement des sociétés locales sur la place du Maréchal Leclerc,

10 H. 15 Lever des couleurs, dépôt d'une gerbe, allocution, défilé...

10 H. 30 : Vin d'honneur servi au Restaurant de la Gare.

La musique municipale d'Oermingen et leurs amis musiciens de Rohrbach-les-Bitche animeront la cérémonie et le défilé, sous la protection des sapeurs-pompiers.

Cordiale invitation à tous...

### **1. Travaux de la route de Dehlingen**

Non prévue initialement, l'installation d'un mur bétonné permet de consolider le talus en aval du pont du Tiefgraben et évite d'empiéter sur un terrain privé attenant, dont le propriétaire a refusé de céder la surface nécessaire à la pose d'un enrochement moins coûteux.

Ces travaux supplémentaires nécessitent la formalisation d'un avenant au marché initial passé avec l'entreprise Rauscher Eurovia.

Il est décidé d'adopter le projet technique pour un montant total de 13.780,26 € HT.



### **2. Aménagement d'un sentier**

Le projet d'aménagement du sentier, dénommé « venelle de la Schiessmühr », relie la rue de Herbitzheim à la rue des Lilas, longeant le transformateur électrique.



Le montant total prévisionnel des travaux, comprenant les travaux de terrassement, d'aménagement des espaces verts, de pose de bordures et d'une couche d'enrobé, est estimé à 10.823,40 € HT.

### **3. Recours au Tribunal administratif**

Monsieur le maire détaille la situation du GCSMS L'Accueil Familial du Bas-Rhin et commente les arrêtés préfectoraux portant mandatement d'office des impayés de loyers du Groupement.

Autorisation est donnée au maire pour ester en justice pour obtenir l'annulation des arrêtés portant mandatement d'office, par lesquels la Préfère du Bas-Rhin a ordonné l'inscription d'office au budget de la Commune d'une somme de 95.252,86 €, en sa qualité de membre solidaire du GCSMS.

### **4. Périmètre de chasse 2024 - 2033**

Les nouveaux baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans, soit du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033, par négociation d'une convention.

Les lots suivants sont constitués :

- Lot n° 1 : Surface de 266 ha 41 a (secteur de plaine), délimitée par l'Eichel et les limites des bancs communaux de Kalhausen (57) et Dehlingen (67),
- Lot n° 2 : Surface de 475 ha 85 a (dont 178 ha de forêt), située entre la route de Keskastel et les limites des bancs communaux de Voellerdingen, Sarre-Union et Keskastel,
- Lot n° 3 : Surface de 397 ha 64 a (dont 236 ha de forêt), située entre la route de Keskastel et les limites des bancs communaux de Keskastel et Herbitzheim,

Soit une surface totale de 1 139 ha 90 a.

Les surfaces suivantes sont considérées comme chasse privée réservée :

- Ferme du Lutterbach : 4,89 ha,
  - Ferme du Strohhof : 129,92 ha,
  - M. Arnaud SCHNEIDER : 23,47 ha,
  - Ferme du Langenwald : 2,80 ha,
- Soit une surface totale de 161 ha 08 a.



Les surfaces suivantes sont considérées comme enclave de chasse privée réservée :

- Ferme du Lutterbach : 2,15 ha,
- M. Arnaud SCHNEIDER : 5,98 ha,
- Ferme du Langenwald : 0,22 ha,

Soit une surface totale de 8 ha 35 a.

L'enclos suivant est classé non chassable :

- Ferme du Strohhof : 28,56 ha.

## 5. Candidats pour les lots de chasse

Après étude des dossiers, le conseil municipal décide de donner les agréments suivants dans le cadre du mode de location par convention de gré à gré :

- Lot n° 1 : Société de chasse du Renard, représentée par Marc WAECHTER,
- Lot n° 2 : M. René KELHETTER,
- Lot n° 3 : Société de chasse HARI, représentée par Christophe JUNGKER.

## 6. Maisons fleuries 2023

Le classement des maisons fleuries 2023 est adopté par le conseil municipal.

## 7. Modifications budgétaires

Monsieur le maire explicite que les dépenses exposées en frais d'études lors de la modification du PLU doivent être constatées sur le compte budgétaire 202 du budget principal 2023.

## 8. Exploitation forestière 2024

Après avoir évoqué la situation sanitaire de notre forêt communale, l'état de prévision des coupes est arrêté pour l'année 2024.

Ce projet d'exploitation forestière, élaboré par les techniciens de l'ONF, concerne les parcelles 1, 5, 7 et 30, pour un volume global de bois à façonner estimé à hauteur de 300 m<sup>3</sup> ainsi que 120 m<sup>3</sup> de bois en stère. Le montant de ces travaux est estimé à 16.580,- € HT.

## 9. Tarifs 2024 de cession des bois

Vu l'augmentation des coûts d'abattage et de façonnage, les tarifs suivants sont votés :

- Stère de CHENE, l'unité TTC : 63,- €
- Stère de HETRE, l'unité TTC : 65,- €
- Stère de CHARME, l'unité TTC : 65,- €
- BIL, le m<sup>3</sup> : TTC 60,- €

## 10. Contrôle des listes électorales

Les électeurs suivants sont désignés membre de la commission de contrôle des listes électorales :

- Titulaires : Mme KIMMEL Sophie, MM. MULLER Maxime et HERRMANN Denis,
- Suppléants : MM. FREYMANN Jean-Marie, KURTZ Bertrand et WEBER Ludovic.

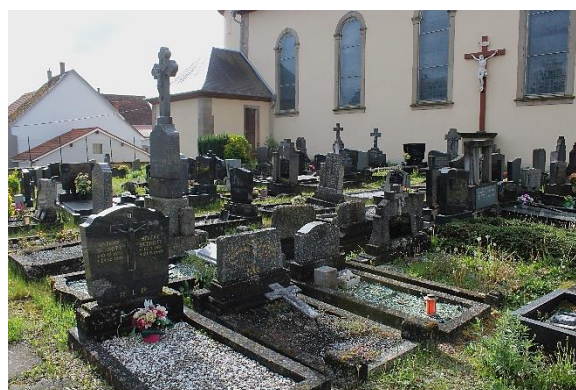
## 11. Divers

Les points suivants sont évoqués :

- Vérifier le besoin d'une location d'un hangar vacant de 75 m<sup>2</sup> par un particulier,



- Lancer la démarche de réhabilitation des deux anciens cimetières avec une première phase d'identification de l'ensemble des sépultures afin de pouvoir prendre l'attache et l'avis de chaque famille,





- Initier un groupe de travail en charge du projet d'aménagement d'un « pumtrack » sur le site des deux anciens terrains de tennis,
- Faire remplacer, dans les meilleurs délais, les ampoules défectueuses de l'éclairage public, quitte à faire appel à un autre prestataire de services,
- Procéder au marquage horizontal d'un passage piéton au droit des villas d'accueil familial dans la rue des Alliés et aux abords du carrefour de la rue de la Mairie avec la rue de Sarre-Union,
- Procéder au curage du fossé en amont de la rue des Romains...

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2023

### 1. Conventionnement des chasses

Le conseil municipal décide de reconduire la liste des locataires en place, ayant fait valoir leur droit de priorité, par la signature d'une convention de gré à gré, comme suit :

- Lot N° 1 : Sté de chasse du Renard, représentée par M. WAECHTER Marc, Loyer de 1.040,- € TTC ;
- Lot n° 2 : M. KELHETTER René, Loyer de 4.000,- € TTC ;
- Lot n° 3 : Sté de chasse HARI, représentée par M. JUNGKER Christophe, Loyer de 6.360,- € TTC.

### 2. Location des chasses réservées

Les propriétaires suivants bénéficient du droit de chasse réservée privée au prix de 10,- € par are :

- CRP 1 : GFA Ferme du Lutterbach, M. Jean Emmanuel SCHMIDT : 4,89 ha,
- CRP 2 : M. René KELHETTER, Ferme du Strohhof : 129,92 ha,
- CRP 3 : M. Arnaud SCHNEIDER, Ferme Hintermess : 23,47 ha,
- CRP 4 et 5 : M. Jean-Jacques MAIER, GAEC du Langenwald : 2,80 ha,

Et du droit de chasse réservée sur les enclaves au même tarif :

- CR 1 : GFA Ferme du Lutterbach, M. Jean Emmanuel SCHMIDT : 2,15 ha,

- CR 3 : M. Arnaud SCHNEIDER, Ferme Hintermess : 5,98 ha,
- CR 4 : M. Jean-Jacques MAIER, GAEC du Langenwald : 0,22 ha.

La révision annuelle du prix du bail est appliquée sur la base de l'indice national de fermage.

Les locataires des chasses s'engagent à gérer leur chasse dans le respect des dispositions prévues par le cahier des charges type et des clauses particulières des conventions de gré à gré.

### 3. Approbation de la mission DIA

L'ATIP propose à ses membres une mission DIA afin de les accompagner dans la gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) par la mise à disposition d'un module de Cart@DS facilitant l'instruction de ces dossiers.

Cette contribution s'établit, pour l'année 2023, comme suit :

- ✓ Installation du service : forfait 600,- € ;
- ✓ Coût annuel du service : facturation annuelle 100,- €.

### 4. Des trottoirs rue de la Fontaine

Le projet de sécurisation du cheminement piétonnier sur un tronçon de la rue de la Fontaine passe par la création d'un trottoir (dans le prolongement de celui existant de la rue du Moulin).

Cet aménagement nécessite l'acquisition d'une bande de terrain d'une largeur de 1,50 mètre, longeant la voirie communale sur environ 20 mètres.

Les propriétaires de cette parcelle ont émis un accord de principe sous réserve de la prise en charge des frais d'arpentage et notariés par la commune.



Vu la configuration du terrain, il convient de prévoir la pose d'un mur en L en béton ou de gabions, avec création d'un escalier desservant le jardin attenant.

## 5. Renouvellement des assurances

La commune a adhéré au groupement de commande, initié par la Communauté de communes de l'Alsace-Bossue, ayant pour objet la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance.

Ce marché des assurances est attribué à l'agence GROUPAMA, malgré la très forte augmentation en particulier du lot « Responsabilité civile » :

- Responsabilité civile : 6.093,11 €,

- Protection fonctionnelle : 183,70 €,
- Protection juridique : 1.175,13 €,
- Flotte automobile : 3.358,97 €,
- Dommages aux biens et risques annexes : 6.814,75 €.

## 6. Artificialisation des sols

Monsieur le maire détaille le rôle de la « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols » et sa composition préconisée par la Région Grand Est.

Cette instance sera amenée à formuler des propositions sur la territorialisation de l'objectif national de lutte contre l'artificialisation des sols.

## 7. Divers

Les sujets suivants sont abordés :

- Adapter l'extinction nocturne de l'éclairage public aux horaires d'hiver,
- Améliorer notre communication, réfléchir à une refonte et une meilleure complémentarité de nos supports dont le site internet de la commune, la page Facebook et Panneau Pocket,
- Publier la carte des ruissellements des eaux pluviales afin de sensibiliser les habitants sur les zones à risque en cas de fortes pluies,
- Définir les modalités d'organisation de la fête des Aînés (choix du menu, commande des éléments décoratifs et sélection d'un cadeau)...

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

## 1. Orientations budgétaires 2024

Les priorités suivantes sont débattues et validées sur le principe :

- Enfouissement des réseaux aériens de la rue de Voellerdingen,
- Aménagement de trottoirs en bordure de la rue de la Fontaine,
- Création de sentiers pédestres en site propre,
- Création de deux nouvelles aires de retournement en forêt communale,
- Refonte du site internet de la commune
- Acquisition d'un véhicule utilitaire,
- Aménagement paysager des abords de l'ancien atelier,

- Remplacement des ampoules de l'éclairage public par des leds,
- Création d'un « pumtrack » sur les anciens terrains de tennis,
- Enfouissement des réseaux et réfection de la rue de Herbitzheim avec amélioration de la sécurité par des feux tricolores à détecteur de vitesse et de piétons...

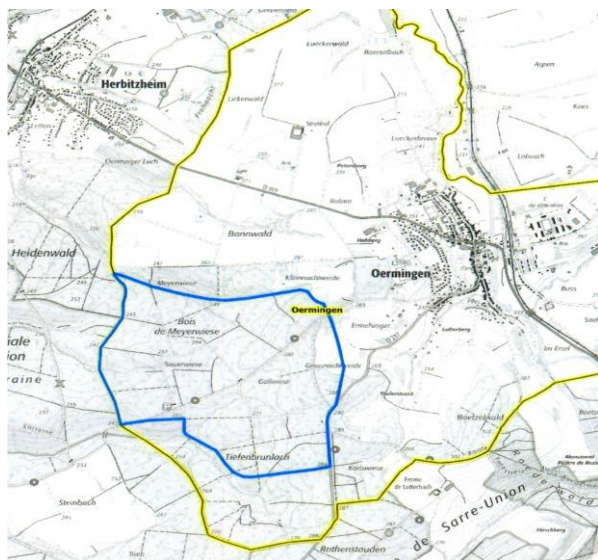
Ces différents projets feront l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, d'une inscription au budget principal 2024.

## 2. Définition d'une ZAER

La commune a la volonté d'être un véritable acteur de la transition énergétique en favorisant et maîtrisant le développement de projets d'énergies renouvelables sur son territoire : volonté dont témoigne le projet éolien à l'étude sur la commune depuis plusieurs années.

Les résultats de la concertation du public :

- 16 avis positifs,
- 10 avis négatifs.



## 3. Modifications budgétaires

Lors de l'élaboration du budget annexe 2023, une dépense prévisionnelle de 14.000,- € a été inscrite en section de fonctionnement pour le paiement des dépenses alimentaires du périscolaire.

Au vu de la bonne fréquentation de l'accueil périscolaire, cette ligne budgétaire nécessite un ajustement afin de pouvoir mandater les dernières factures de l'exercice en cours.

## 4. Tarifs 2024 de la salle polyvalente

Le conseil municipal adopte les tarifs 2024 du centre socioculturel selon le tableau publié dans les pages de ce bulletin.

## 5. Tarifs, redevances et loyers 2024

Le conseil municipal adopte le tableau des tarifs 2024 publié dans les pages suivantes.

## 6. Location d'un terrain

M. DEMMERLE Pascal souhaite occuper une partie du terrain attenant à son domicile, 6 rue de la Fontaine longeant l'Eichel entre sa propriété jusqu'au pont de l'Eichel.



Le conseil municipal décide de fixer le montant annuel du loyer à 10,- € et de signer un bail précaire et révocable prenant effet au 01 janvier 2024.

## 7. Un terrain pour un apiculteur

Mme Aline WELTER et M. Mathieu HOFFMANN, apiculteurs, souhaitent occuper une partie du terrain attenant à l'atelier municipal pour y installer des ruches.

Le loyer est fixé à un montant de 10,- € annuel.



## 8. Acquisition rue de la Fontaine

Il est dans l'intérêt de la commune de se porter acquéreur d'un terrain, appartenant à M. DANNER dit WEHRUNG David et Mme WEHRUNG Héléna, domiciliés 2, rue de la Mairie, longeant la rue de la Fontaine, pour l'aménagement d'un trottoir.

L'acquisition de cette parcelle de 0,17 ares pour 170,- € permettrait de prolonger utilement le trottoir de la rue du Moulin dans la rue de la Fontaine.



## 9. Cession rue de la Fontaine

Dans le contexte de la mise en vente d'un terrain longeant la rue de la Fontaine dans le cadre d'un projet d'aménagement de trottoirs, la commune cède une surface de terrain, classée en zone UA du PLU mais partiellement inondable.

Le prix de vente est également fixé à 170,- € TTC.

## 10. Servitude de passage

Dans le cadre du projet d'aménagement de sentiers pédestres reliant en site propre les différents secteurs du village, le tracé du cheminement piétonnier en enrobé nécessite la constitution d'une servitude de passage sur deux parcelles privées, à savoir :

- Parcelle n° 87 de la Section N° 02 du Lieudit « Village », d'une superficie de 23,90 ares, appartenant à M. et Mme HOFFMANN Jean-Pierre, pour y installer un sentier sur une largeur d'un mètre ;

- Parcelle n° 520 de la Section N° 02 du Lieudit « Village », d'une superficie de 69,42 ares appartenant à M. et Mme André WALTERSPIELER, pour y installer un sentier sur une largeur de trois mètres.

## 11. Autre servitude de passage

Suite à la cession de l'ancien lycée professionnel au profit de M. KERLEAU Jean-Nicolas, il y a lieu d'inscrire une servitude de passage sur des parcelles communales, permettant de rejoindre l'arrière des bâtiments à partir de la rue de Voellerdingen.

## 12. Gestion des ressources humaines

- **Indemnisation d'une stagiaire**

Une gratification de 150,- € est versée à Mme Inès ABEAUCOURT, stagiaire, présente au périscolaire pendant deux semaines du 21 août au 01 septembre 2023.

- **Prime de pouvoir d'achat**

Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versé aux agents remplissant les conditions réglementaires, dont le montant est fixé à 300,- € par agent.

## 13. Sentier de la « Schiessmuhr »

Les travaux d'aménagement de la venelle de la « Schiessmuhr », permettant de relier la rue des Lilas et la rue de Herbitzheim par un cheminement piétonnier, seront réalisés par l'entreprise RAUSCHER pour un montant total HT de 12.544,86 €.



## 14. Adoption de devis

### ▪ Refonte du site internet

Le devis de l'entreprise « SCHMITZ Agence Web » de Oermingen est retenu pour un montant de 2.500,- € HT.

### ▪ Façonnage des épicéas

Le devis de l'entreprise Pascal MULLER est retenu pour un montant de 3.500,- € HT pour l'enlèvement de ces épicéas, derrière l'ancien stade du village.



## 15. Communication - Loisirs »

La commission « Communications - Loisirs » s'est réunie pour aborder les priorités suivantes :

### ▪ Refonte du site internet de la commune :

Datant de plus d'une dizaine d'année, l'actuel support de communication nécessite une refonte complète pour le rendre plus accessible et faciliter les travaux d'actualisation des pages du site.

### ▪ Projet de création d'un pumptrack :

Six personnes volontaires ont participé aux travaux de la commission portant sur le projet de création d'une piste en boucle, constituée de bosses et de virages relevés, accessible aux amateurs de sensations fortes (VTT, BMX, rollers, skate...), sur le site des deux anciens terrains de tennis.

## 16. Divers

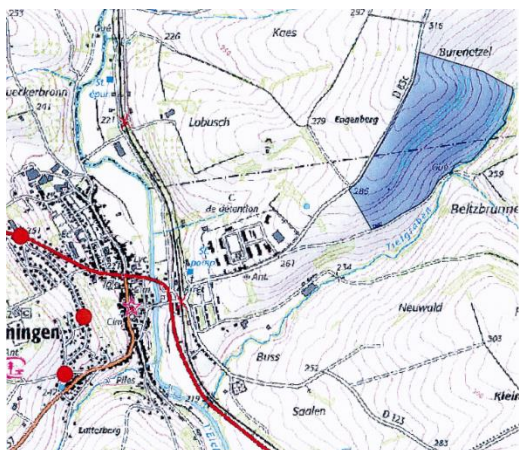
Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Défaut d'information préalable des abonnés lors d'une coupure d'eau potable,
- Vérification de la bonne extinction nocturne de l'éclairage public des rues de Dehlingen et de Kalhausen...

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

### 1. Un projet agri-voltaïque

Les représentants de la société GP JOULE France présentent le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de Kalhausen et Oermingen.



Il consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur les parcelles enherbées de deux exploitants agricoles, éleveurs d'ovins, dans le cadre d'un projet d'agri-voltaïsme, sur une surface totale de 33 hectares, dont 13,68 ha sur le ban communal.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### 2. Rachat des villas par l'EPF Alsace

Après avoir détaillé la situation financière du GCSMS L'Accueil Familial du Bas-Rhin, le maire en rappelle les modalités de fonctionnement.

Puis, il expose le projet de rachat des villas par l'EPF Alsace avec mise en place d'un plan d'apurement des dettes.

Il est donc demandé à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter les biens situés 23 rue des Alliés à Oermingen, consistant en un terrain sur-bâti de deux villas d'accueil comprenant plusieurs appartements.



### 3. Avis de la CRC

Divers contentieux sont en cours visant à obtenir l'annulation des baux commerciaux des villas par la Cour Administrative d'Appel et des arrêtés préfectoraux portant mandatement d'office par le Tribunal Administratif.

Par un nouvel avis en date du 13 novembre 2023, la Chambre régionale des comptes Grand Est a, à la demande de propriétaires :

- D'une part, dit qu'une somme de 195.864,50 € réclamés par les requérants à l'origine de la saisine de la Chambre, avait le caractère de dépense obligatoire pour la Commune ;
- D'autre part, rappelé que des crédits suffisants devraient être inscrits au budget 2024 de la Commune.

### 4. Travaux sylvicoles 2024

Sont prévus des travaux sylvicoles dans plusieurs parcelles : cloisonnements d'exploitation, toilettage après exploitation et dégagement des régénérations naturelles en parcelle 2, 4, 6, 7 et 23... ainsi que divers travaux d'entretien des plantations de la parcelle 12.

Le montant total de ce programme 2024 est estimé à 13.050,- € HT, sans compter les travaux d'infrastructures portant création d'aires de retournement pour un montant HT de 37.250,- €.

### 5. Contributions du service d'incendie

Le montant des contributions est déterminé par délibération du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours.

Le montant de la contribution de transfert est fixé à 23,4430 € par habitant pour l'exercice 2024.

Pour les 212 détenus recensés, le conseil municipal décide de fixer le montant total de la contribution mis à la charge de l'administration pénitentiaire à 4.969,93 € au titre de l'année 2024.

### 6. Délégation de gestion des ANV

Une admission en non-valeur est proposée par le comptable du Trésor pour les créances définitivement considérées comme irrécouvrables, c'est-à-dire les créances pour lesquelles les diligences s'avèrent impossibles, vaines ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier des poursuites.

La gestion de ces ANV est délégué au maire dans la limite d'un seuil de 100,- € pour toutes les catégories de créance.

### 7. Transfert de crédits

Dans le cadre de son autorisation à procéder à des mouvements de crédits entre chapitre du budget principal, le maire a inscrit une dépense prévisionnelle de 6.000,- € en section de fonctionnement pour le paiement des charges financières.

Une somme similaire est actée en section d'investissement pour le paiement du capital des emprunts.



## 8. Gestion des ressources humaines

Le contrat de travail de Madame ENSMINGER Véronique est reconduit pour une nouvelle durée déterminée de six mois, d'une durée hebdomadaire de 20 heures, du 17 janvier 2024 au 16 juillet 2024.

## 9. Participation aux frais de repas

Le conseil décide d'appliquer une revalorisation de sa participation au portage des repas « Abrapa » et d'en fixer le montant à 1,60 € pour le tarif 2 et à 1,15 € pour le tarif 3, à compter du 01 mars 2024.

## 10. Valorisation du bâti traditionnel

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique Maison Alsacienne du XXI<sup>e</sup> siècle, la CeA a lancé, au 1er janvier 2024, le Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

Notre engagement à la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine respectant le cahier des charges fourni par la CeA, couplé avec notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire, portent le plafond des dépenses subventionnables à 40 000 €.

La participation de la commune sera à minima de 1,50 % de la subvention attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace.

## 11. Aide à la valorisation du bâti

Suite à sa revalorisation, le montant de l'aide à la rénovation du bâti est porté à 4,- € par m<sup>2</sup> de façades ou de toitures rénovées.

Le critère de la visibilité de la voirie principale est supprimé, tout en limitant le montant maximum de la subvention à 800,- € par habitation.

Rappel : Les demandes de subvention doivent impérativement être déposées en mairie avant le démarrage des travaux.

## 12. Attribution d'aide au bâti

M. et Mme DULLY Laurent bénéficie d'une aide de 609,60 € pour les travaux de rénovation des façades de la maison du 22, rue de Herbitzheim.



La société SCHICK IMMO bénéficie d'une aide de 552,45 € pour les travaux de rénovation de la toiture de la maison du 15, rue de la Mairie.



## 13. Subvention pour l'orgue

Le coût total du projet de la restauration complète de l'orgue de l'église protestante s'élevant à 34.001,00 € HT, une aide financière de 3.400,- € est attribuée au Conseil presbytéral.

## 14. Divers

La réparation du panneau endommagé de l'aire de jeux est évoquée en fin de séance.

### **1. Le nouveau site internet**

Une nouvelle maquette du site internet de la commune est en cours d'élaboration par « Schmitz Agence Web ». Leur agence préconise une refonte complète de l'arborescence et des visuels afin de rendre le site plus attrayant et plus simple d'utilisation pour les visiteurs et les utilisateurs.

### **2. Adoption des budgets annexes**

Les comptes administratifs 2023 des budgets annexes du périscolaire « Les Ecureuils » et du lotissement « La Colline du Hohberg » sont adoptés par l'assemblée délibérante.

### **3. Comptes de gestion du Trésorier**

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion des budgets annexes dressés pour l'exercice 2023, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **4. Affectation des résultats**

Le déficit de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement est reporté sur l'exercice 2024.

### **5. Adoption des budgets 2024**

Sur proposition de Monsieur le maire, les budgets annexes du lotissement et du périscolaire sont adoptés à l'unanimité des conseillers.

### **6. Avis sur le projet agrivoltaïque**

Un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque pourrait se concrétiser sur le territoire des communes de Kalhausen et Oermingen.

La société GP JOULE France souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur les parcelles enherbées de deux exploitants.

Ces derniers sont éleveurs d'ovins et disposent d'une surface totale de 33 hectares, dont 13,68 ha sur le ban communal.

Ces panneaux, installés au sol sur des supports non bétonnés, permettraient de produire l'équivalent de 23 MWc, soit une production annuelle pour environ 6 500 foyers hors chauffage.



Le conseil municipal, par sept voix pour, trois voix contre et deux abstentions, décide de :

- Emettre un avis favorable à ce projet d'implantation d'un parc photovoltaïque,
- Accepter la signature d'une convention de mise à disposition avec promesse de bail,
- Acter l'accès au parc agrivoltaïque par une servitude de passage,
- Conditionner son avis favorable par les exigences suivantes opposables au porteur du projet :
  - ✓ Limitation des nuisances pour la population,
  - ✓ Pas de dépenses pour la commune,
  - ✓ Prise en charge de l'installation de deux bornes de recharge électrique sur le parking de la gare,
  - ✓ Prise en charge de l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux,
  - ✓ Application de tarifs préférentiels pour les habitants,
  - ✓ Aménagement en enrobé du chemin d'exploitation longeant les parcelles du parc,
  - ✓ Plantation d'une haie vive autour du parc...

## 7. Attribution d'une prime

Suite à la réception de l'avis obligatoire du Centre de gestion, le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle sa délibération portant décision de verser la prime de pouvoir d'achat en fixant le montant de cette prime exceptionnelle à 300,- € par agent.

## 8. Gestion des ressources humaines

Une gratification de 150,- € est octroyée à Mme Amélia LAUER, stagiaire, présente au périscolaire pendant deux semaines du 26 février au 08 mars 2024.

## 9. Affectation du loyer de la chasse

Vu la diminution des recettes locatives de la chasse, les élus décident de ne plus verser de contribution à la CAAA, mais d'affecter une contribution de 1.700,- € à l'Association Foncière.

## 10. Création de trottoirs

Dans la rue de la Fontaine, la création d'un trottoir et d'un parcours en pleine voie sécurisé nécessite l'acquisition d'une bande de terrain d'une largeur de 1,50 mètre, longeant la voirie communale sur environ 20 mètres.

La configuration de ce terrain impose la pose d'un mur en L en béton ou de gabions, avec création d'un escalier desservant le jardin attenant.

Du côté du pont de l'Eichel, le trottoir pourra être prolongé et aménagé sur une emprise communale, en utilisant la bordure existante.

Vu l'étroitesse de la voirie communale à certains endroits, le cheminement piétonnier sera sécurisé entre les deux tronçons précités par un marquage au sol et la création d'une zone 30 afin de réduire la vitesse des automobilistes.

Une première esquisse du projet permet d'estimer son coût à environ 35.000,- € HT, hors honoraires de maîtrise d'œuvre.

## 11. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Renouvellement de la couche d'enrobés de la rue de la Mairie par la Collectivité européenne d'Alsace, qui a en charge l'entretien des voiries départementales,
- Organisation de « l'Oschterputz » fixée au samedi 13 avril 2024, qui conduira les bénévoles sur les voies et places communales afin de ramasser tous types de déchets,



- Signature du devis « Rosace » des travaux d'installation de la fibre dans le nouveau tronçon de la rue des Dahlias, qui permettra seulement dans un second temps aux nouveaux habitants de se raccorder,
- Cession du bâtiment sis 1, rue de l'Eglise au mieux disant sur présentation d'un projet de réhabilitation et d'une offre de prix sérieuse,
- Mise à disposition des locaux de la bibliothèque pour des cours de tricot dispensés par l'atelier « Kym et un fil »,
- Dégradation d'un nouvel élément de l'aire de jeux du Hohberg,
- Report du marquage horizontal de la rue de Kalhausen...



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024

### 1. Adoption du compte administratif

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif principal 2023. Le maire s'est retiré au moment du vote.

### 2. Adoption du compte de gestion

Le Conseil Municipal a déclaré, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Trésorier pour le budget principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 3. Affectation des résultats

Le résultat de fonctionnement de l'Exercice 2023 du budget principal, soit un excédent de 53.155,82 euros, est affecté en report à l'investissement du budget 2024.

### 4. Vote de taux des taxes locales

Les taux des taxes locales sont reconduits par la Collectivité locale sans augmentation pour l'année en cours :

Nature des taxes	Taux votés pour 2023	Taux votés pour 2024
TH	19,26	<b>19,26</b>
TFPB	25,17	<b>25,17</b>
TFPNB	55,41	<b>55,41</b>
CFE	20,81	<b>20,81</b>

### 5. Adoption du budget primitif 2024

Le conseil municipal a adopté le budget principal de l'exercice 2024.

### 6. Attribution de la maîtrise d'œuvre

La mission complète de maîtrise d'œuvre, pour la réalisation des travaux d'aménagement de trottoirs dans la rue de la Fontaine, est confiée au bureau d'études ADL Ingénierie de Sarreguemines.

Les honoraires sont fixés à un montant forfaitaire de 4.000,- € HT.

### 7. Travaux de la rue de la Fontaine

Le projet technique des travaux d'aménagement de trottoirs est adopté pour un montant total HT estimé à 33.879,50 €, hors maîtrise d'œuvre.

Il sera sollicité une subvention auprès de la CeA, pour cette opération de sécurité, au titre des amendes de police.

### 8. Cession du 1 rue de l'Eglise

M. et Mme BIRLOUEZ Frantz souhaitent acquérir le bâtiment 1 rue de l'Eglise, en vue de la création d'un local professionnel et la mise en location d'un logement. La superficie du terrain bâti est de 1,27 ares.

Cette vente est acceptée par le conseil municipal pour un montant de 19.000,- € TTC.



### 9. Avenant au marché des sentiers

Non prévus initialement, ce chantier nécessite divers travaux complémentaires tels que :

- ✓ La démolition et la réfection d'un trottoir, la mise à niveau d'un regard d'assainissement,
- ✓ Le terrassement avec le décapage de terres végétales, l'extraction et l'évacuation d'importants volumes de déblais,

- ✓ Le renforcement des sous-couches de remblais et le reprofilage de la couche d'assise,
- ✓ La pose de bordures supplémentaires, d'un mur en L, de gabions et d'un enrochement,
- ✓ La fourniture et pose de blocs marches,
- ✓ La pose d'un garde-corps pour sécuriser certains tronçons du cheminement,
- ✓ L'adaptation de la voirie...

Ces différents travaux complémentaires, d'un montant total de 43.741,66 € HT, nécessitent la formalisation d'un avenant n° 1 au marché initial des travaux.



## 10. Gestion des ressources humaines

### ▪ Accueil de stagiaires

Mme Sandra BOOS, présente du 22 avril au 03 mai 2024, bénéficie d'une indemnisation de 150,- €. Mmes Anaïs LAUER et Zoé HUDER, chacune présente une semaine, seront indemnisées à hauteur de 75,- €.

### ▪ Embauche d'un saisonnier

Mme Justine WATEL est engagée dans le cadre d'un contrat d'engagement d'un agent contractuel à temps complet (35 heures par semaine) pour une durée déterminée du 15 avril au 15 octobre 2024.

## 11. Création de ZAER photovoltaïques

Faisant utilement suite à l'adoption du projet de parc agrivoltaïque sur des terrains agricoles longeant la route de Kalhausen, la définition d'éventuelles Zones d'Accélération

des Energies Renouvelables (ZAER) pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le ban communal est envisagée.

Cette réflexion sera menée par la Commission de l'environnement.

## 12. Utilisation de la bibliothèque

Le montant de la mise à disposition des locaux de la bibliothèque est fixée à un forfait de 10,- € par séance. Son utilisation devra être compatible avec l'espace.

## 13. Classement des voies communales

Suite à l'instruction d'un dossier de construction d'un garage, il s'avère que le chemin longeant l'ancien terrain de football, ouvert à la circulation, n'est pas listé dans le tableau de la voirie communale, alors qu'il figure en tant que tel sur le plan parcellaire du ban communal.



Il est décidé de classer le tronçon manquant de l'impasse du Stade dans le domaine public communal en fixant la longueur totale de l'impasse du Stade à 220 mètres.

## 14. Divers

Divers sujets sont discutés en point divers :

- Organisation de « l'Oschterputz » fixée au samedi 13 avril 2024, avec renouvellement de l'appel aux volontaires,
- Participation du « Souvenir Français » à la commémoration du 08 mai,
- Evolution des dépenses de l'éclairage public sur les trois dernières années,
- Etat d'avancement du projet de réhabilitation de l'ancien lycée...

## - LES MAISONS FLEURIES 2023...

### Maisons avec jardin

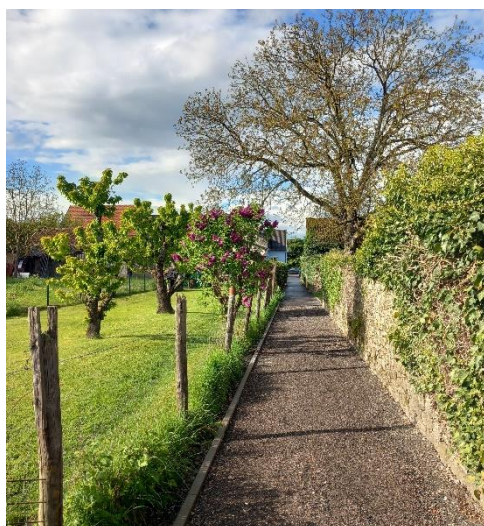
BIEBER Marie-Reine
BUCK Jacky
DEHLINGER Gaston
DEMMERLE Pascal
EBERHARDT Albert
GEYER Emmanuel
HITTINGER Roland
HOFFMANN Jean-Pierre
KANY Joseph
KAPPES Nadine
LEHNERT Gilbert
LERBSCHER Patrick
THIRY Alexandre

### Maisons sans jardin

BAUER Lucie
Brasserie la Bossue
GEYER Gilbert
HUSSONG Régine
ICHOUZA Guy
KIRSCH Jean-Paul
NEBREDIA Christophe
STOLL Didier
WALTERSPIELER André



### LE CHANTIER DES SENTIERS PEDESTRES



Une première phase des travaux sur le sentier pédestre qui passe par l'arrière du village et qui va relier la partie nord du village au niveau de la rue des Romains à la partie sud du village au débouché de la route de Sarre-Union est en cours de finalisation avec la pose d'enrobés sur certains tronçons par une entreprise spécialisée.

Ces travaux achèvent une première phase concernant ce cheminement pédestre.

La deuxième phase des travaux concernera le tronçon qui monte vers le lotissement au débouché de la rue des Lilas, ce qui permettra une liaison entre les deux sentiers et permettra aux piétons et aux promeneurs qui l'emprunteront de se déplacer en toute sécurité.



## LES TARIFS 2024 DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	2023	2024
<b>TARIFS DE LA GRANDE SALLE</b>		
<b>Fête des membres d'associations locales :</b>	120,00 €	<b>125,00 €</b>
<b>Manifestation des associations avec entrée ou réservation payantes :</b>	170,00 €	<b>180,00 €</b>
<b>Fête de famille privée (banquet) d'Oermingen :</b>		
- Le week-end :	300,00 €	<b>315,00 €</b>
- Pour la location d'une journée uniquement :	215,00 €	<b>225,00 €</b>
- Pour la location d'un après-midi (enterrement...) :	120,00 €	<b>125,00 €</b>
<b>Fête de famille ou association, extérieure au village :</b>		
- Le week-end :	450,00 €	<b>470,00 €</b>
- Une journée :	300,00 €	<b>315,00 €</b>
<b>Activité commerciale ou Assemblée Générale :</b>	270,00 €	<b>280,00 €</b>
<b>TARIFS DE LA SALLE DU SOUS-SOL</b>		
<b>Associations locales :</b>		
- Fête des membres :	120,00 €	<b>125,00 €</b>
- Manifestation avec entrée ou réservation payante :	145,00 €	<b>150,00 €</b>
<b>Fête de famille privée d'Oermingen :</b>		
- Le week-end :	250,00 €	<b>260,00 €</b>
- Pour une journée :	150,00 €	<b>155,00 €</b>
<b>Fête de famille ou association extérieure au village :</b>		
- Le week-end :	300,00 €	<b>315,00 €</b>
- Pour une journée :	190,00 €	<b>200,00 €</b>
<b>LOCATION DU MOBILIER DE LA SALLE</b>		
Table avec 6 chaises	10,00 €	<b>10,00 €</b>
Table seule	5,00 €	<b>5,00 €</b>
Lot de 6 chaises	5,00 €	<b>5,00 €</b>

Chaque association membre de l'Inter Association d'Oermingen bénéficie d'une gratuité par an.

### NOS DECORATIONS DE PAQUES....

Vous avez pu constater la nouvelle décoration mise en place pour Pâques sur la place du Maréchal Leclerc.

Des carottes réalisées en bois par « Papy Louis » ont été mise en peinture à l'atelier municipal. Malheureusement, plusieurs carottes ont été volées...

D'ailleurs il y a quelques mois, un sujet installé rue de Herbitzheim a également été dérobé. Il permettait de matérialiser le passage piéton des enfants sur le chemin de l'école.



## FIXATION DES TARIFS – LOYERS ET REDEVANCES 2024

	2023	2024
<b>A) PRODUITS FISCAUX :</b>		
- Taxe des emplacements publicitaires fixes par m <sup>2</sup>	15.00	<b>17.70</b>
- Taxe sur l'électricité	4,00 %	<b>4,00 %</b>
- Taxe d'Aménagement	2,00 %	<b>2,00 %</b>
<b>B) PRODUITS DE LOCATIONS, CONCESSIONS</b>		
- Loyer mensuel 26, rue du Stade	520,00	<b>Application de l'indice de référence du logement</b>
- Loyer mensuel 24, rue du Stade	521,25	
- Loyer mensuel anc. gare 2 <sup>ème</sup> étage	388,50	
- Loyer mensuel anc. gare 1 <sup>er</sup> étage	430,00	
- Loyer terrains du Haehnenberg M. KIEFER J.L.	16,35	<b>+ Indice du fermage : + 5,63 %</b>
- Loyer terrains du Volgelgesang GAEC KIEFER.	28,62	
- Loyer terrains de la Klein Nachweid M. JOB B.	13,96	
- Loyer terrains de la Strohries M. PAUL C.	4,45	
- Loyer terrains en parcelle 20 M. UNGERER Roland	81,76	
- Concession de passage en forêt M. PRETS Vladimir	60,62	
- Concession de 15 ans pour une tombe simple	90.00	
- Concession de 30 ans pour une tombe simple	180.00	<b>180.00</b>
- Concession de 15 ans pour une tombe double	180.00	<b>180.00</b>
- Concession de 30 ans pour une tombe double	360.00	<b>360.00</b>
- Concession perpétuelle pour une tombe simple	540.00	<b>540.00</b>
- Concession perpétuelle pour une tombe double	1.080.00	<b>1.080.00</b>
- Caveau cinéraire concession 15 ans	540.00	<b>540.00</b>
- Caveau cinéraire concession perpétuelle	1.080.00	<b>1.080.00</b>
- Columbarium concession 15 ans	1.080.00	<b>1.080.00</b>
- Columbarium concession perpétuelle	2.160.00	<b>2.160.00</b>
<b>C) DROITS DIVERS</b>		
- Emplacement pour manège (exonération pour la kirb)	55.00	<b>55.00</b>
- Forfait annuel de stationnement (DORCKEL Doris)	55.00	<b>55.00</b>
- Redevance pour occupation des sols Enedis	234,00	Indice du coût de la construction
- Redevance pour occupation des sols Orange	883,52	
- Loyer du terrain de l'antenne relais Orange / Totem	1.500,-	<b>1.500,-</b>
<b>D) PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE</b>		
- Stère de CHENE l'unité TTC	55.00	<b>63.00</b>
- Stère de HETRE et CHARME l'unité TTC	57.00	<b>65.00</b>
- BIL le m <sup>3</sup> TTC	52.00	<b>60.00</b>
<b>E) PRODUIT DES CHASSES</b>		
- Lot n° 1 : WAECHTER Marc	1.221,70	<b>1.040,00</b>
- Lot n° 2 : KELHETTER René	5.192,24	<b>4.000,00</b>
- Lot n° 3 : KELLER Richard	7.482,97	<b>6.360,00</b>
- Chasse réservée du Strohnhof (KELHETTER R.)	1.612,38	<b>1.299,20</b>
- Chasse réservée GFA du Lutterbach (SCHMITT J.E.)	12,78	<b>70,40</b>
- Chasse réservée du lieudit « Bergs » (SCHNEIDER A.)	362,85	<b>294,50</b>
- Chasse réservée du Langenwald (MAIER J.J.)	37,58	<b>30,20</b>

	2023	2024
<b>F) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>		
- Carte de lecteur	Gratuite	Gratuite
- Amende pour retard de restitution	15.00	15.00
<b>G) ACCUEIL PERISCOLAIRE « Les Ecureuils »</b>		
- Prix du repas	6,50	<b>6.70</b>
- Prix de référence de l'heure d'accueil	1.35	<b>1.40</b>
<b>H) LOTISSEMENT « La Colline du Hohberg 2»</b>		
- Prix TTC de l'are	5.300,00	<b>5.500,00</b>

**Pour information :**

	2023	2024
<b>REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS (SDEA)</b>		
- Redevance d'assainissement par m <sup>3</sup> HT	1,87	<b>1,95</b>
- Part fixe HT par branchement assainissement	20,00	<b>20,00</b>
- Redevance de l'eau par m <sup>3</sup> HT	1,56	<b>1,63</b>
- Part fixe HT par branchement eau	15,00	<b>15,00</b>

## NOS VILLAS DACCUEIL FAMILIAL...

Situés rue des Alliés, les villas seniors et leurs résidents se sont très bien intégrés à la vie de la commune.

Elles sont une solution intermédiaire idéale entre le domicile et les établissements spécialisés. Le fonctionnement d'une villa repose sur le rythme de vie du résident, «comme à la maison».

Une accueillante agréée par la Communauté européenne d'Alsace est à votre service pour la gestion du quotidien : l'entretien du linge, le ménage, les animations ainsi que les courts déplacements vers les services de proximité (médecin, dentiste, commerces, poste, administrations...) et la confection de bons petits plats.

Elles sont composées de deux ailes, avec chacune trois studios privatifs de 25 m<sup>2</sup>, comprenant une chambre, une salle de bains avec WC et une terrasse. Le vaste salon/salle à manger est commun aux 3 résidents.

Les villas sont suivies aussi bien au niveau de leur fonctionnement, qu'au niveau des accueillantes par la CeA.

Le tarif mensuel est de 2.170,- €. Diverses aides sociales sont possibles...

N'hésitez à vous renseigner auprès de la directrice des villas :

Mme Anne GROSSE  
Tél. : 06 85 90 63 50





## LA RIVIERE DE L'EICHEL

Lors du passage le long de l'Eichel avec un technicien du SDEA en charge des cours d'eau, nous avons constaté que de nombreux encombrants empêchaient le bon écoulement de l'eau.

C'est le devoir de tout propriétaire riverain d'assurer l'entretien des berges d'une rivière ; cela est crucial pour maintenir l'équilibre écologique et assurer le bon débit de la rivière.

Voici quelques principes généraux à suivre : [Article L. 215-14 du Code de l'environnement](#)



En ce qui concerne la responsabilité des riverains et propriétaires d'ouvrages ils jouent un rôle essentiel. Ils doivent entretenir la rivière en enlevant les embâcles et en abattant les arbres menaçant la stabilité des berges.

Pour assurer le maintien des berges, il est utile de procéder à des élagages modérés (pas à des dessouchages pour ne pas déstabiliser les berges) et de lutter contre la prolifération des plantes envahissantes...



Toutes les activités aux abords du cours d'eau doivent respecter certaines conditions pour préserver la qualité de l'eau et la morphologie du lit.

Par exemple, maintenir une zone non traitée par des produits chimiques au bord de la rivière évite la pulvérisation directe de pesticides dans l'eau.

L'aménagement d'abreuvoirs pour le bétail permet également d'éviter le piétinement des berges par les animaux.

Les propriétaires d'ouvrages hydrauliques peuvent contribuer à limiter la fragmentation du milieu en manoeuvrant à bon escient les vannes.

L'ouverture coordonnée des vannes en automne et hiver favorise le rétablissement partiel du transit sédimentaire et la franchissabilité des ouvrages pour les poissons.

L'Eichel fait partie de notre environnement et mérite que l'on prenne soin d'elle. Or ces dernières années, la commune s'est souvent substituée aux propriétaires riverains et cela a forcément un coût non négligeable.



Alors nous comptons sur votre civisme et votre solidarité de citoyen pour effectuer les travaux nécessaires, pour que vive la petite rivière qui traverse notre ban communal.

Paul Nüsslein, adjoint au maire.

## LA FORET COMMUNALE

La forêt communale d'Oermingen comme d'autres massifs forestiers en Alsace-Bossue souffre énormément des conditions climatiques extrêmes que connaît notre planète ses dernières années.

Dépérissement accéléré des feuillus, hêtres et charmes dû à la sécheresse, les chênes étant eux touchés par le phénomène de la chenille processionnaire, quant aux épicéas notre forêt n'en compte presque plus avec une perte de 100% en faute les scolytes.

Tout cela amène la commune en collaboration avec les services de l'ONF à mettre en place une gestion forestière de plus en plus pérenne pour compenser les pertes de bois en cours.

Le constat global est que dans les années à venir il y aura de moins en moins de bois d'œuvre et de chauffage ; ce qui n'aura pas seulement une répercussion sur les finances forestières communales mais aussi sur les ventes de bois aux particuliers.

Nous devons essayer de préserver au mieux ce patrimoine naturel unique pour nos générations futures

De nombreuses actions sont engagées par votre collectivité, et vous en avez eu des échos dernièrement dans l'édition du bulletin communal du printemps 2023.

Car en février 2023, la commune a mené, en partenariat avec les services de l'ONF et d'autres collectivités, des travaux de reboisements en forêt communale : 4 190 petits arbres de différentes espèces ont été plantés.

Début janvier 2024, un premier bilan concernant ces plantations a été dressé par l'ONF et la commune, ce qui a permis de constater que plus de 90 % des petits plants ont résisté aux aléas climatiques et que 10 % ont périés, notamment des petits chênes. Pour compenser la perte de ces jeunes pousses, l'ONF a gratuitement replanté fin janvier les espèces manquantes.

A ceci s'ajoute la mise en place d'aires de retournement et d'axes de dégagement pour faciliter l'accès aux parcelles.

Concernant les actions forestières futures, nous assurerons toujours nos services dans votre intérêt et celui des générations futures. Ce défi environnemental énorme nous devons tous y participer et l'assumer.



Mise en terre des plants  
- Pins de Saltzmann

Aire de retournement  
en parcelle 28.



Paul Nüsslein, adjoint au maire.



## L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LES ECUREUILS

**Le 14 février 2024**, 21 enfants ont participé à la traditionnelle journée carnaval au périscolaire.

Chacun avait la possibilité de ramener le costume de son choix.

Une ribambelle de princesses et de pirates et super-héros se sont déhanchés sur la piste de danse. Sandrine a réalisé le maquillage de chaque enfant selon leur souhait.

Une chasse aux bonbons les a bien amusés, et ils sont repartis avec un petit sachet de friandises.

Le matin, les enfants ont réalisé une pâte à crêpes, garnie de Nutella, de confiture ou de sucre ; elles ont fait le régal de tous pour le goûter.

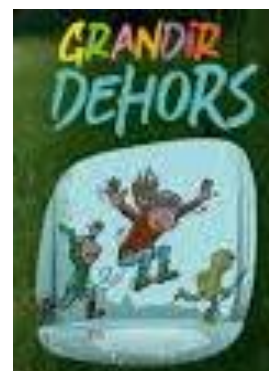


**Depuis le mardi 2 avril**, les enfants participent à une action « grandir dehors » en partenariat avec la Grange aux paysages.

Les enfants réalisent des activités en extérieur dans un champ derrière le périscolaire.

L'un des objectifs du projet est d'accorder une place plus importante aux temps durant lesquels l'enfant évolue librement dans la nature, dans un cadre non dirigé par l'adulte.

Ce cadre pédagogique, qui peut être déstabilisant au début, donne à l'enfant l'occasion d'être acteur de ses propres apprentissages : il apprend selon ses besoins, ses envies, les sollicitations de son environnement, à son rythme.







Dans le cadre d'un concours national "**2 500 Voix - Tous en Chœur contre les Cancers de l'Enfant**", les élèves de l'école primaire (de la maternelle au CM2) ont composé des paroles associées à l'hymne 2024 (bande sonore proposée par l'organisateur du concours)

Les enfants ont été enregistrés à l'école le lundi 4 décembre par M. Haenel, musicien et compositeur d'Alsace Bossue qui est venu à l'école avec son matériel d'enregistrement.

On vous invite à découvrir sur cette page : <https://concours.2500voix.org/> les deux chants préparés par les enfants de l'école ainsi que les chants des autres participants. Les votes avaient lieu du mercredi 20/12/23 jusqu'au lundi 15/01/24 via internet.

A la fin des votes des internautes, un jury professionnel s'est réuni pour départager les trois finalistes. La classe gagnante représente désormais l'hymne 2024 des 2 500 voix et a été filmée avec des musiciens professionnels.

Nos classes ont obtenu de nombreux votes mais pas suffisamment pour pouvoir monter sur le podium.

C'était une belle expérience artistique mais surtout humaine afin de sensibiliser les enfants à la maladie, aux moyens de la traiter et surtout comment accompagner un enfant malade.

Merci à tous les élèves pour cette participation active, à Catherine, Tania, Wally, aux enseignantes et à Fabrice pour l'enregistrement.



*Classes de maternelle et CP/CE1 pendant l'enregistrement*

### Paris 2024

Bravo à la famille Lang d'Oermingen pour leur participation au concours proposé dans le dernier journal communal :

Représenter le symbole de « Paris 2024 ».



Louise, 3 ans, scolarisée en PS, Arthur, bientôt 6 ans, scolarisé au CP, maman Marine et papa Maxime ont joué le jeu.

En photo, leurs productions respectives.





## La nuit de la lecture

En collaboration avec la bibliothèque du village nous avons proposé des ateliers divers pour animer "La nuit de la lecture" au mois de janvier :

- Création de pantin, théâtre de marionnettes, lecture à haute voix et jeu sur la thématique des Jeux Olympiques.

Beau partenariat avec des élèves et des parents actifs pendant les ateliers.

## CARNAVAL A L'ECOLE



MELI MELO DE DEGUISEMENTS



LES PRINCESSES



LES ENFANTS DE LA MATERNELLE



LES SORCIERS



LES ENFANTS DANS LA NEIGE



### LA FETE DES AINÉS du 10 décembre 2023

Les aînés de notre village ont répondu présents au traditionnel repas de Noël. En cuisine, la brigade du Chef Paul Nusslein a préparé des plats appréciés par les convives. Le service en salle s'est fait dans la bonne humeur.

Les résidents de la villa Sénior, accompagnés de leurs accueillantes, ont rempli une longue table. Monsieur le Curé a béni l'assemblée et le repas. Chacun est reparti avec un stylo au nom de la commune.



### VŒUX DU MAIRE du 5 janvier 2024

Cette cérémonie des vœux du maire s'est déroulée d'une manière plus originale cette année. Tous les membres des comités d'association ont été invités et mis à l'honneur pour leur investissement tout au long de l'année. Chaque maillon fort de notre village a été cité : les élus, les agents communaux, les enseignantes, les lauréats des maisons fleuries, la Directrice des villas d'accueil, la Directrice du centre de détention, les représentants des cultes et des conseils, les commerçants et artisans, le garde forestier, les bénévoles de la bibliothèque et les bénévoles de la journée Osterputz.

Des personnes ayant réussi des performances particulières ont été récompensées par un trophée en cristal :

- Jean-Louis Muller pour la création d'objets en bois dans la case de « Papy Louis »,
- Katia Cambon pour la création de « l'AntreSoi », lieu de bien-être avec sauna japonais et caisson de flottaison,
- Jean Marie Kappes pour son élevage de lièvre belge, primé triple champion de France.

Une nouvelle association a été mise en avant : Dans les yeux de Colette, association qui vient en aide aux enfants malades, handicapés et hospitalisés. Elle a organisé notamment le marché aux puces au mois de septembre, un concert de Gospel et une soirée moules-frites.





## MARCHE DE NOEL

Samedi 2 décembre 2023

Le marché de Noël solidaire pour les enfants en détresse a eu lieu dans la rue de la mairie. Pour cette édition, la rue était fermée à la circulation.

De nombreux exposants ont tenu un stand pour la vente de décoration de l'avent.

Comme les températures étaient basses, les clients ont pu se réchauffer avec un vin chaud, des grillades et des crêpes.



## FETE DE NOEL DU CLUB DE L'AMITIE

3 décembre 2023

Le club de l'amitié s'est retrouvé pour la traditionnelle fête de Noël. Après un bon repas, les membres ont entonné des chants pour se souvenir du bon vieux temps.



## ECOLE DE MUSIQUE

Le 6 avril 2024

L'école de musique de Oermingen, Keskastel et Herbitzheim a organisé sa traditionnelle audition dans la salle du cercle catholique de Keskastel.

Les enfants sont passés sur scène à tour de rôle.

En premier lieu les enfants de l'éveil musical ont fait la démonstration de leur entraînement de chants et d'instruments.

Puis tous les autres élèves ont joué un petit morceau avec leur instrument : piano, guitare, trompette, batterie, flûte, clarinette..., soutenus par leur professeur.



Voici les nouveaux arrivants de l'espace Eichel avec des spécialités demandées dans notre milieu rural

### **PATRICIA HOLZER**



De formation artistique, instinctivement je me suis tournée vers l'enfance en exerçant successivement le métier d'assistante maternelle puis celui d'animatrice. Puis un changement de vie, et ce besoin d'aider les personnes en difficulté, ceux qui souffrent au quotidien d'Alzheimer, de schizophrénie, d'épilepsie, de la maladie de Charcot et de personnes tétraplégiques.

Et un jour, en souffrance à mon tour, je suis allée consulter un sophrologue, et ce fut le déclic.

Pourquoi ne pas me lancer le défi de pouvoir exercer ce beau métier !

Après 3 années d'études dans une école parisienne, mon rêve devient aujourd'hui réalité. Ainsi je vous accueille dans un environnement chaleureux au rez-de-jardin de l'espace Eichel, du lundi au samedi, ou à domicile si nécessaire.

Toutes les capacités sont en vous, et le sophrologue est votre guide, alors prenez soin de vous !

**NADINE MAUCH** est praticienne en Energétique traditionnelle chinoise, forte de huit ans d'expérience elle utilise différentes méthodes pour soigner et harmoniser le corps et l'esprit comme l'acupuncture de la Lignée de Maître Tung, la moxibustion et les ventouses thérapeutiques.

« Ces techniques agissent sur les différentes parties et fonctions du corps, même internes. Elles éliminent les blocages et stimulent les capacités d'autoguérison de l'organisme. Elles favorisent la circulation sanguine et énergétique et contribuent à diminuer la douleur. Elles sont utilisées pour soulager un grand nombre de maux courants comme fatigue, stress, digestion difficile, problèmes de transit ou urinaires, problèmes féminins depuis la puberté jusqu'après la ménopause, douleurs diverses, anxiété, angoisses, dépression, sevrage tabagique ..., et la liste est loin d'être exhaustive » nous confie-t-elle.



« Il s'agit d'une médecine naturelle qui appréhende le corps dans son ensemble et qui se pratique en partenariat avec le patient. Elle se place aussi du côté de la prévention et de l'entretien d'un équilibre parfois précaire » précise-t-elle.

« J'effectue un bilan énergétique complet en début de séance dans l'objectif de soigner les causes de l'apparition de la maladie et non de gommer des symptômes. Car n'oublions pas qu'un symptôme, si petit soit-il, est un signal d'alarme que nous envoie l'organisme ».

Nadine Mauch – 07 68 12 11 48 – [www.mauch.fr](http://www.mauch.fr) – le jeudi à l'Espace Eichel Oermingen



## **DANIEL PHILIPP**

Rebouteux – shiatsu - Massages détente



En 30 ans de pratique, j'ai pu développer des techniques avec une approche individualisée et globale de l'être humain. Elles sont essentielles pour obtenir des résultats satisfaisants et /ou bonifiés.

Massage détente et bien-être : un massage chinois, japonais, indiens selon la demande du patient. C'est une technique personnelle développée depuis 15 ans, en massages dynamisants et rééquilibrage du corps dans sa globalité.

Il s'agit de mettre en application les connaissances accumulées des méthodes énergétiques pratiquées dans la plupart des pays orientaux, tels la Chine, le Japon, l'Inde, le Tibet, le Vietnam.

Le Reboutement est une méthode efficace qui vise à réharmoniser les structures du corps en remettant en place les articulations, les viscères, les ligaments, les muscles et les nerfs.

Cette méthode utilise des techniques telles que le massage, le ponçage, les vibrations et les rotations pour libérer les points douloureux.

Reconnu pour être efficace sur les problèmes musculaires, articulaires et nerveux, le reboutement a fait ses preuves sur les maux de ventre, les migraines, l'anxiété, l'état dépressif, les lumbagos, les rhumatismes, les contractures musculaires, entorses, luxations, mal de dos.

### **L'ESPACE EICHEL DISPOSE D'UN PARKING PRIVE...**



 **WWW.ESPACE-EICHEL.FR**  
8A RUE D'HERBITZHEIM, 67970 OERMINGEN

Le parking de l'Espace Eichel n'est pas un parking public de la commune, mais un parking privé, qui appartient à cet établissement.

Nous attirons votre attention sur l'usage de ce parking, qui est réservé au stationnement des clients de l'établissement.

Les utilisateurs de la salle polyvalente sont priés d'utiliser le parking public, situé en face à côté du magasin de meubles.

Merci de bien vouloir respecter les panneaux en place.

L'accès aux cuisines de la salle bénéficie d'un droit de passage sur terrain privé, pour décharger les livraisons et autres matériels.

Son usage est limité à la durée de ces livraisons.

Ce passage doit également rester libre pour l'accès des personnes à mobilité réduite qui se rendent à leur consultation à l'Espace Eichel.

Les organisateurs de manifestation et les utilisateurs de la salle sont invités à donner l'exemple et veiller au respect de ces consignes.



## LES NOUVEAUX COMMERÇANTS DU VILLAGE...

A Oermingen, nous avons la chance de voir s'ouvrir plusieurs nouveaux commerces...

### UN BRIN DE NATURE



Une boutique de fleurs, plantes, arrangements et décorations voit le jour à Oermingen, implantée au 2 rue de la Mairie depuis le 16 mars 2024.

Hélène et Maxime sont fiers de vous présenter "Brin de Nature", un univers qu'ils ont décidé de créer ensemble, mère et fils.

Passionnée depuis l'adolescence, Hélène s'oriente naturellement dans le monde vert, et se dirige vers le lycée agricole de la Montagne Verte à Strasbourg où elle obtiendra son certificat d'aptitude professionnel en horticulture. Cependant, elle préfère garder la main verte pour son temps libre et se consacrera, dès sa majorité et jusqu'alors, au service de l'aide à la personne, en tant qu'auxiliaire de vie.

Un métier qu'elle exercera avec ferveur, mais qui deviendra au fil du temps difficile à honorer par souci de santé. Hélène doit renoncer à son travail.

Mais elle ne baissera pas les bras pour autant, et décide de ne pas en rester là ! Elle souhaite trouver une activité adaptée à ses besoins, combinée à sa passion et à ses connaissances.

Après mûre réflexion, c'est avec force et ambition qu'Hélène trouve le courage de rebondir de plus belle, et de lancer, avec son fils Maxime, leur propre entreprise horticole !

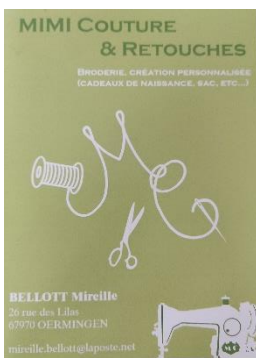
"J'ai toujours été passionnée par les plantes et fleurs, rien ne me détend plus que de me retrouver dans mon jardin. Maxime, lui, a étudié dans le commerce, au lycée Jules Verne de Saverne et adore le contact avec les gens" a déclaré Hélène.

"Avec "Brin de nature", l'avantage est que ma mère puisse combiner sa passion avec un travail à proximité du domicile, ajusté à ses besoins. C'est certainement mieux adapté à elle et je peux déjà voir le résultat sur sa santé" nous confie Maxime.

A ce grand mélange s'ajoute courage, travail et amour, un cocktail parfait pour une nouvelle aventure familiale pleine de savoir-faire, de rigueur et de plaisir, prête à satisfaire les demandes de leur clientèle.

Hélène et Maxime seront ravis de vous accueillir tous les jours de la semaine, et vous servir en boutique, sur commande ou en livraison. Souhaitons-leur, bonheur et prospérité.

### MIMI COUTURE ET RETOUCHES



Après plus de 30 années d'expérience dans la couture haut de gamme et passionnée par son métier, Mireille BELLOTT vous propose ses services pour des retouches ou des créations personnalisées.

Vous pouvez la contacter au 06.36.92.05.70 pour planifier un rendez-vous.

Elle se déplace dans un rayon de 10 km.





## **L'UNIVERS DU PLOMB**

Chez Ringo PFAADT, 28 rue du Stade, vous trouverez toutes les formes de plomb que vous désirez et vous entrez dans un univers parallèle de revêtements plus sympathiques les uns que les autres.

Afin de s'adapter à tous pêcheurs et de permettre une adaptation optimale, l'univers du plomb propose un large choix de grammage, de formes, de revêtements, couleurs, aspects et discrétion.

Ainsi pour chaque plomb, vous pouvez personnaliser suivant vos lieux de pêches, vos spots et vos envies du moment.

Ici vous choisissez vos plombs dans les moindres détails, le poids, inline ou à émerillon, revêtements bois pour les zones encombrées d'arbres, sable pour les gravières, duvet pour les zones d'herbiers...

Poussez la porte et entrez dans cet univers créé juste pour vous pêcheurs ! L'Univers du Plomb

Appelez-le : 06.27.86.65.20 ou écrivez-lui : [contact@universduplomb.com](mailto:contact@universduplomb.com)



## **OPERATION OSTERPUTZ...**

Traditionnellement, à l'arrivée des beaux jours, des milliers de bénévoles ramassent les déchets éparpillés dans la nature ou au bord des routes. La Collectivité européenne d'Alsace soutient cet élan citoyen au travers de l'opération Elsass Osterputz.



Dans notre commune, la date du 13 avril a été choisie. Des bénévoles se sont mobilisés pour ramasser les déchets le long de nos chemins, où malheureusement beaucoup de malotrus ont pris la mauvaise habitude de jeter leurs détritrus dans la nature.

Dès 8 h, les courageux ont pris un petit-déjeuner convivial et les binômes se sont formés.

Armés de pinces à ramassage de déchets et de sacs poubelles, ils ont arpenté les rues du village et les fossés le long des chemins ruraux.

En fin de matinée, un apéritif a été servi avec pains garnis et bière de la brasserie de la Bossue. La municipalité remercie vivement les personnes qui s'impliquent pour la propreté de leur village et leur investissement collectif.

## **LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN 2024...**

Les électeurs des pays européens sont invités le dimanche 09 juin 2024 à élire leurs députés européens pour les cinq années à venir.

Le nombre de députés à élire pour la France : 81.

Bureau de vote : Mairie d'Oermingen

Horaire : 08 H. à 18 H.



## ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

La vie associative de Oermingen évolue en 2024, on voit entre autres (ré)apparaître des jeux de sociétés, tandis que l'engagement global diminue quelque peu.

En effet, l'année de l'ASL a malheureusement mal débuté avec la fermeture de la section tennis de table qui a dû s'arrêter par manque de participants.

L'association a su rebondir en ouvrant une nouvelle activité orientée sur les jeux de société. Un habitant du village, en la personne de Mathew Greff, s'occupera de la section MESBG ([voir plus bas pour l'article associé](#)).

Concernant la section Gym et Yoga, cette année est encore un franc succès. Avec plus de 50 licenciés venant d'Oermingen, des villages voisins ou de plus loin encore pour suivre les cours assurés par Pierre Bovi et gérés par Arielle Nusslein.



La section don du sang ne connaît malheureusement pas le même succès.

Le nombre de donneurs diminue d'année en année, et ce malgré les efforts entrepris par l'association :

- des panneaux sont affichés à l'entrée du village,
- la salle polyvalente est réagencée,
- des repas sont cuisinés sur place avec des produits locaux,
- sans compter les bénévoles qui œuvrent dans l'ombre pour le bon déroulement de l'événement.



N'hésitez pas à venir avec vos amis ou collègues de travail, pour augmenter le nombre de participants !

**Nous comptons sur vous pour les prochaines dates de 2024 :**

**Les 13 juin, 29 août et 21 novembre.**

L'ensemble des membres du comité vous souhaitent de bien profiter des beaux jours qui arrivent avec vos familles et vos amis !

Le comité

## Tournoi MESBG :

### L'univers du Seigneur des Anneaux débarque à Oermingen

#### MESBG c'est quoi ?

Middle Earth Strategy Battle Game (MESBG) est un jeu de plateau basé sur l'univers de Tolkien où il faut gagner une bataille contre son adversaire (le même principe que Warhammer). On y retrouve tous les personnages des livres et films *Le Hobbit* et *Le Seigneur des Anneaux* incarnés dans des figurines que les joueurs auront patiemment peintes.



Les amoureux des histoires racontées par Tolkien auront plaisir à se replonger dans cet univers, les créatifs seront satisfaits de peindre des figurines complexes ou d'inventer des décors immersifs, et les joueurs rompus aux jeux de stratégie découvriront un système de jeu poussé et réaliste.

#### D'accord, mais il se passe quoi à Oermingen ?

Le 25 février 2024, nous avons organisé le premier tournoi de MESBG à Oermingen, 14 joueurs (entre 12 et 55 ans) étaient présents, certains venaient de loin : Mulhouse, Strasbourg, Thionville, et d'autres de chez nous : Sarre-Union, Wolfskirchen, Oermingen.



Le 21 avril, on recommence ! 9 h – 18 h pour 3 parties de 2 heures. Des futurs événements seront organisés régulièrement.

#### Si ça m'intéresse, je fais quoi pour en savoir plus ?

Prendre contact avec Matthew GREFF : il se fera un plaisir de vous expliquer ou de faire une petite partie d'initiation avec ses armées déjà toutes prêtes au combat.

Vous pourrez le joindre par mail : [matthew.greff@gmail.com](mailto:matthew.greff@gmail.com).



## MUSIQUE MUNICIPALE OERMINGEN

En novembre dernier, les musiciens des deux sociétés de musique se sont retrouvés à la salle Robert Schuman de Rohrbach-Lès-Bitche pour leur banquet annuel de la Sainte Cécile.

En présence, du député de la Moselle, Monsieur Vincent Seitlinger et de du Maire de Rohrbach-Lès-Bitche, Monsieur Gabriel Scheh, les membres suivants ont été mis à l'honneur :

- Monsieur Léo Mischler, médaille encouragement Lorraine en bronze pour cinq années d'engagement.
- Madame Angela Schreiber, la médaille d'honneur d'argent de la FSMA pour quinze années de service.
- Monsieur Christian Faber, la médaille d'honneur de Lorraine d'or pour quinze années d'activité et la médaille d'honneur d'argent de la FSMA pour quinze années de service.
- Monsieur Stéphane Mischler, la médaille d'honneur Lorraine d'or avec étoile pour trente-cinq années d'activité.
- Monsieur Nicolas Beckrich, la médaille de bronze de la confédération musicale de France pour vingt d'année d'activité.



La musique municipale d'Oermingen a tenu son assemblée générale ordinaire, ce samedi 16 mars 2024 dans la salle de répétition de la localité.

En présence, d'une délégation de l'harmonie municipale de Rohrbach-Lès-Bitche représentée par son nouveau président, Monsieur Stéphane Mischler, les membres ont abordé les différents projets et prestations futures. Une escapade dans la capitale est prévue au mois d'avril avec l'objectif d'une prestation.

Les répétitions communes avec l'harmonie municipale de Rohrbach-Lès-Bitche ont lieu chaque vendredi soir. Toutes personnes souhaitant rejoindre la formation musicale sera la bienvenue afin de pouvoir maintenir une musique dans la localité.

Les musiciens vous donnent rendez-vous pour le traditionnel tour de mai, le dimanche 05 mai et la cérémonie de l'armistice le lundi 08 mai 2024 dans la localité.

### Le comité.



A Paris le 21 avril 2024, sous l'Arc de Triomphe, pour le ravivage de la flamme du soldat inconnu, orchestré par l'Harmonie Municipale de Rohrbach et de Oermingen.

Au cours de la cérémonie, les 30 musiciens, invités par Vincent Seitlinger, député de la Moselle, ont interprété plusieurs morceaux, notamment La Marseillaise et l'Hymne au soldat inconnu.

## ASSOCIATION « SOURIRE DE CLÉMENCE »

L'association Sourire de Clémence a vu le jour en octobre 2023 pour venir en aide à Clémence Gantz, fille de Jordane Fritsch et David Gantz.

Elle est âgée de 6 ans et est scolarisée à l'école maternelle de Oermingen. Clémence souffre du Syndrome d'Angelman.



Le syndrome d'Angelman est à l'origine d'un désordre génétique complexe qui affecte le système nerveux. Cette affection neurologique entraîne un retard dans le développement intellectuel de l'enfant, des troubles importants de la parole ainsi qu'une incoordination des mouvements (ataxie).

La plupart des enfants atteints de cette maladie présentent également des troubles épileptiques et une taille anormalement petite du périmètre crânien (microcéphalie). Les retards intellectuels associés sont généralement visibles entre 6 et 12 ans mais d'autres symptômes peuvent apparaître bien plus tôt.

Au cours de cette année nous avons pu compter sur le soutien sans faille des artisans de notre village : Kym et Un Fil - L'Antre Soi- La Case de Papy Louis - la Brasserie la Bossue – Caractère et L'Univers du Plomb, qui a reversé l'intégralité de la journée Brocante de Pêche du 22 octobre 2023.

Des associations sont venues spontanément vers nous :

- La troupe de théâtre « Choue avec Nous » de Hirschland qui, sur les huit représentations, a reversé les bénéfices d'une soirée (14 octobre 2023) à l'association.
- Dominique Lizzi et Geneviève Bachmann en organisant le Marché de Noël qui devient une institution dans notre commune.
- Le Football Club d'Oermingen qui a organisé un tournoi Futsal pour Clémence le 29 janvier 2024.



Et les 85 kgs de bredele fabriqués et vendus par nos soins en fin d'année.



Nous tenons également à remercier les habitants du village qui, par leurs dons, nous ont démontré leur bienveillance envers Clémence et notre jeune association.

Nous continuerons à nous battre au côté de Clémence pour lui offrir ainsi qu'à sa sœur et ses parents, une vie remplie d'espérance et de joie.

Et comme l'a dit Michel de Montaigne : Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage semons au moins des fleurs.

Ehrhardt Manuel

Vice-Président de l'association Sourire de Clémence



## ASSOCIATION « LAETITIA LA JOIE DE VIVRE »

Voici les prochains événements de l'association qui vient en aide aux enfants malades et hospitalisés.



**6 HEURES DE VTT**  
POUR L'ASSOCIATION  
**LAETITIA LA JOIE DE VIVRE**  
ET LES  
ENFANTS  
ATTEINTS DU CANCER

**SAMEDI 29 JUIN 2024**  
A PARTIR 11H00  
**STADE DE FOOT OERMINGEN**

VENEZ NOMBREUX  
POUR LA BONNE CAUSE

Randonnée VTT - Buvette - Restauration midi & soir  
A partir de 18H00 Jambon à la broche crudités

6 Heures de VTT pour Laetitia et les enfants atteints du cancer  
Informations au Restaurant de la Gare, 9 rue de Voellerdingen - 03 88 00 82 87  
Bulletin d'inscription à télécharger sur la page Facebook  
ou à retirer au Restaurant de la Gare à Oermingen

*Laetitia, la joie de vivre*



**EXPO**  
**VOITURES de COLLECTION**  
et de **SPORT**

Dimanche 9 Juin 2024  
de 10H00 à 17H00  
Parking du Restaurant de  
la Gare à OERMINGEN

Entrée gratuite  
Buvette et restauration sur place

Organisé par  
*Laetitia, la joie de vivre*

Renseignements:  
Michel Schoumacher  
☎ 06.37.80.49.43  
Jean-Marie Acker  
☎ 06.38.67.06.46

## ASSOCIATION « DANS LES YEUX DE COLETTE »

Cette association qui vient en aide aux enfants malades, hospitalisés ou en difficulté, récemment créée a déjà organisé plusieurs manifestations l'an dernier : un concert gospel et un marché aux puces.

Cette année, le 20 Janvier 2024 a eu lieu une soirée moules-frites à la salle polyvalente avec animations dansantes par DJ Matteo. Une tombola a permis de gagner un panier garni d'une valeur de 50 euros.



Prochaine manifestation : Concours de pêche le jeudi 09 mai à l'étang de Voellerdingen.



## PHOTO-CLUB OERMINGEN

Fort d'une trentaine de membres, le Photo Club d'Oermingen a tenu son assemblée générale ordinaire il y a peu.

C'est un moment particulier et une année symbolique puisque le Photo Club d'Oermingen fête cette année son 50<sup>ème</sup> anniversaire.



Aujourd'hui, j'ai une pensée pour trois adolescents qui en 1974 ont eu une idée géniale, à savoir créer un Photo Club à Oermingen, Gaston MEYER, Daniel BAUER, Jean Luc BACHMANN ...Merci à eux

Depuis mars 2023, le club a renoué avec une activité soutenue : Voici quelques dates et faits marquant 2024 :

- Le 6 janvier : les vœux de la municipalité,
- Le 11 juin : pique-nique familial à Sarrewerden,
- Le 5 et 6 août : participation à la fête de l'oignon
- Le 15 et 16 octobre : Exposition annuelle



Différents thèmes photographiques ont été travaillés par les membres : Le temps qui passe, la macro ou proxy, le mouvement dans l'image, l'infiniment petit...

Le Président remercie l'ensemble des membres pour leur implication tout au long de de l'année et tout particulièrement pour l'important travail photographique réalisé. Chaque membre cultive des connaissances et des approches photographiques diverses et variées, et c'est l'union et la réunion de ces différences qui fait la force du Club.

L'examen des finances du Club laisse apparaitre une situation confortable permettant d'envisager des investissements en matériel.

Le montant de la cotisation 2024 est fixé à 45 € / adulte et 25 € / étudiant(e).

Au programme 2024 : Diverses animations techniques à destination des membres, visites d'exposition, sorties photographiques, etc...

L'Expo 50<sup>ème</sup> anniversaire aura lieu les SAMEDI 19, DIMANCHE 20 et LUNDI 21 octobre 2024 : la trame de cet évènement est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une communication ultérieure.

Le Club se réunit chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois au sous-sol de la salle polyvalente, les séances sont précédées d'un « quart d'heure technique » qui permet d'aborder un ou plusieurs sujets pratiques pour lesquels les membres éprouvent un besoin d'info ; de technique ou de manipulation. Le Club est là pour répondre à ces attentes.

Si vous pratiquez la photographie en tant qu'amateur et que vous souhaitez partager votre expérience, découvrir de nouveaux horizons, apprendre et évoluer, n'hésitez pas à rejoindre une équipe dynamique et conviviale.

Page publique FB : <https://www.facebook.com/PhotoClubOermingen>

Contact : Claude BORTOLUZZI au 06.11.89.23.10

## PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS

« Le citoyen a droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » telles sont les dispositions que le Code de l'Environnement a instauré pour permettre à tout citoyen de mieux connaître son environnement et les éventuels risques auxquels il doit faire face.

En application de ces dispositions, la commune a réalisé son D.I.C.R.I.M. (document d'information communal sur les risques majeurs) dont un exemplaire est à la disposition du public à la mairie et qui peut également être consulté sur le site internet de notre commune.

Le D.I.C.R.I.M présente les risques majeurs potentiels qui ont été recensés pour notre commune par la Préfecture. Outre le recensement et la situation de ces risques potentiels sur le territoire de la commune, le D.I.C.R.I.M présente également les mesures d'ordre général qui sont prises par les pouvoirs publics à titre préventif, mais aussi les mesures particulières qui ont été réalisées par la municipalité pour éviter qu'un incident se produise et que s'il devait avoir lieu, en réduire ses conséquences par un permanent souci de protection des populations.

Enfin en complément de ce document d'information, la commune a également réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), qui est un document interne, opérationnel, d'anticipation permettant en cas d'événement important, qui nécessite par exemple un transfert ou un accueil de la population, de connaître immédiatement la conduite à tenir à travers l'installation d'une cellule communale de crise spécialement créée à cet effet.

Par ailleurs, la Communauté des Communes a de son côté établi pour l'ensemble du territoire un Plan Intercommunal de Sauvegarde, qui permettra en cas d'évènement majeur de coordonner les actions et de mutualiser les moyens.

La gestion des risques fait partie des préoccupations quotidiennes de la municipalité soucieuse d'assurer une protection civile efficace et adaptée à ses concitoyens. « **Prévenir pour mieux agir** » telle est donc la ligne de conduite adoptée en matière des gestions des risques majeurs dans notre commune et sur le territoire.

## Les nouveautés du permis de conduire...

Le permis de conduire se numérise avec l'application France Identité, rendant sa gestion et sa présentation lors des contrôles plus aisée.

Pour plus d'informations, visitez <https://france-identite.gouv.fr/>.

Les jeunes dès 17 ans ont la possibilité de passer l'épreuve pratique du permis de conduire, facilitant ainsi leur accès à la mobilité. Pour en savoir plus, explorez les informations disponibles sur les sites dédiés à la formation des conducteurs comme <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>.

Le Compte Personnel de Formation finance l'obtention de divers permis, ouvrant la voie à une mobilité professionnelle accrue. Détails sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>.

Les excès de vitesse de moins de 5 km/h ne provoquent plus de retrait de points, bien que les amendes demeurent. En cas de solde faible du permis de conduire, il est possible de faire un stage de récupération de points agréé à proximité de votre domicile.

Consulter le site LegiPermis : <https://www.legipermis.com/stages-points/bas-rhin/>.

La nécessité de la vignette verte comme preuve d'assurance disparaît le 1er avril 2024, simplifiant les démarches administratives.

Plus de détails sur <https://www.instantassur.com/>.



La **Maison de l'Habitat en Alsace Bossue** issue du partenariat de la Collectivité Européenne d'Alsace avec la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et la ville de Sarre-Union **permet à chaque habitant du territoire d'avoir des renseignements gratuitement sur :**

- Les aides financières, juridiques ou patrimoniales liées à l'habitat
- L'adaptabilité du logement
- La rénovation énergétique
- La gestion de logements sociaux
- Les conseils aux propriétaires, locataires, et investisseurs

**Pour en savoir plus sur les dispositifs et les accompagnements qui existent pour vous, contactez La Maison de l'Habitat en Alsace Bossue :**

- en appelant au 09 79 26 10 55
- par e-mail à l'adresse [maison-habitat.alsacebossue@alsace.eu](mailto:maison-habitat.alsacebossue@alsace.eu)
- en passant au 17, Grand rue à Sarre-Union aux horaires d'ouverture
  - ✓ Mercredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h,
  - ✓ Jeudi après-midi de 14 h à 18 h et
  - ✓ Samedi de 8 h à 12 h

<https://www.facebook.com/CommunautedeCommunesdelAlsaceBossue>

### Collecte en apport volontaire

Depuis un an, le tri en apport volontaire s'est densifié pour améliorer la qualité du tri.

→ **Les conteneurs jaunes** accueillent les emballages ménagers **vides en plastique, acier, aluminium et les briques alimentaires**

**Sont interdits :**

- Les objets en plastique : tupperware, passoire, jouets, cagette, moule en silicone
- Les sacs poubelles opaques, les cagettes en bois
- Les lingettes, les masques, les cartouches d'encre (déchets à jeter en déchèterie)
- Les déchets électriques (déchets dangereux à jeter en déchèterie)
- 





## LES MANIFESTATIONS des prochains mois...

Sam/Dim 01 et 02 juin

**Pizzas / Flamms**  
Amicale sapeurs-pompiers

Vendredi 07 juin

**Fête des écoles**  
Ecole Primaire

Dimanche 09 juin

**Expo voitures de collection**  
Place de la Gare  
« Laetitia la joie de vivre »

Jeudi 13 juin

**Collecte de sang**  
C.T.S. et A.S.L.

Dimanche 23 juin

**Tout le village joue au foot**  
Football club

Samedi 29 juin

**Les 6 Heures de VTT**  
« Laetitia, la joie de vivre »

Sam / Dim 03 et 04 août

**ZIEWELFESCHT**  
Inter-association (I.A.O.)

Samedi 31 août  
et Dimanche 01 septembre

**Pizzas / Flamms**  
Amicale sapeurs-pompiers

Dimanche 08 septembre

**Marche des vétérans**  
Vétérans du FCO

Dimanche 15 septembre

**Marché aux puces**  
Association Dans les yeux de Colette

Dim / Lun 20 et 21 octobre

**KIRB Fête du village  
et Expo-photos du photo-club**

Dimanche 29 septembre

**Exposition de fruits**  
Association arboricole

## INFOS PRATIQUES

### LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE

Rappel des **heures d'ouverture d'été** de la déchèterie intercommunale de Thal-Drulingen du 01 mars au 31 octobre :

- Lundi de 13h à 17h45
- Mardi Fermé
- Mercredi de 8h30 à 11 h 45  
et de 13h00 à 16h45
- Jeudi de 13 h à 17h45
- Vendredi de 8h30 à 12h45
- Samedi de 8h00 à 11h45  
et de 13h00 à 16h45

### Le site internet de la commune

Consultez le site internet de la commune :



[www.oermingen.fr](http://www.oermingen.fr)

Contactez-nous par mail :

[mairie.oermingen@orange.fr](mailto:mairie.oermingen@orange.fr)

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

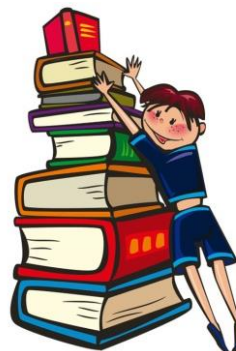
*Les horaires d'ouverture :*

**Lundi de 17 h à 18 h 30**

**Vendredi de 17 h à 18 h 30**

**Tél. : 03.88.00.33.93**

**Email : [bibliotheque.oermingen@orange.fr](mailto:bibliotheque.oermingen@orange.fr)**



### **Les horaires d'ouverture de :**

#### **La Poste communale**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

et le samedi  
de 10 h à 12 h.

Fermeture hebdomadaire :  
le mercredi

#### **La Mairie**

##### **Secrétariat :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

et le samedi :

de 10 h à 12 h.

Fermeture hebdomadaire le mercredi

##### **Permanence Maire et Adjointes :**

Mardi de 19 h 30 à 21 h 30